

**COMITE SYNDICAL
ENERGIE
Délibération n° 9**

SEANCE DU 26 JANVIER 2026

L'an 2026, le 26 janvier à 10H00, à la salle de l'Espace Ouvèze à PRIVAS, le Comité syndical du Territoire d'Énergie Ardèche, sous la présidence de Monsieur Patrick COUDENE.

Membres convoqués : 99

Membres présents : 56

Pouvoirs : 1

Excusés : 7

Membres votants : 57

OBJET : RETRAIT D'UN MEMBRE AU GROUPEMENT D'ACHAT D'ENERGIE ET SERVICES ASSOCIES

Vu la délibération N°2 du comité syndical en date du 25 octobre 2010 relatif à la modification des statuts du SDE 07 et la création d'une compétence facultative,

Vu l'annexe à la délibération N°2 du comité syndical en date du 25 octobre 2010 relative à la compétence facultative « Maîtrise de la demande d'énergie et conseils en énergie partagé »,

Vu la délibération du comité syndical du 24 janvier 2020 portant sur la création d'une convention constitutive d'un groupement de commande pour l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique,

Vu la délibération n°8 du Comité Syndical du 8 mars 2021 portant sur la constitution de ce groupement avec la désignation des membres

Vu la délibération des structures suivantes demandant leur intégration dans le groupement,

Le Président présente la liste du membre sortant « Syndicat mixte de la Montagne Ardéchoise » suite à sa dissolution par arrêté préfectoral n° 07-2025-10-28-0001 :

SIREN	MEMBRE
250702404	Syndicat Mixte Montagne Ardéchoise

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le comité syndical,

- Fixe la liste des membres du groupement en date du 26 Janvier 2026.

Extrait certifié conforme,

Le Président
Patrick COUDENE



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en Préfecture le et de sa publication ou notification le